

Arrêté n°2023-170-A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 14/02/2023

Demande déposée le 30/04/2021	
Par :	Monsieur FONTVIEILLE Alexandre
Demeurant à :	19 RUE DES CLAIES 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	19 RUE DES CLAIES 42605 MONTBRISON 147 AZ 125, 147 AZ 127
Nature des Travaux :	Création d'une terrasse en bois surélevée

N° DP 042 147 21 M0155

Le Maire,

Vu la déclaration préalable déposée le 30/04/2021 par Monsieur FONTVIEILLE Alexandre,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022,

Vu la déclaration préalable N° DP 042 147 21 M0155 délivrée le 25/05/2021,

Vu la demande d'annulation formulée par courriel le 02/02/2023,

A R R E T E

Article Unique : Est annulée la déclaration préalable susvisée à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 14 février 2023

**Pour le Maire,
Pierre CONTRINO,
Adjoint Délégué**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.